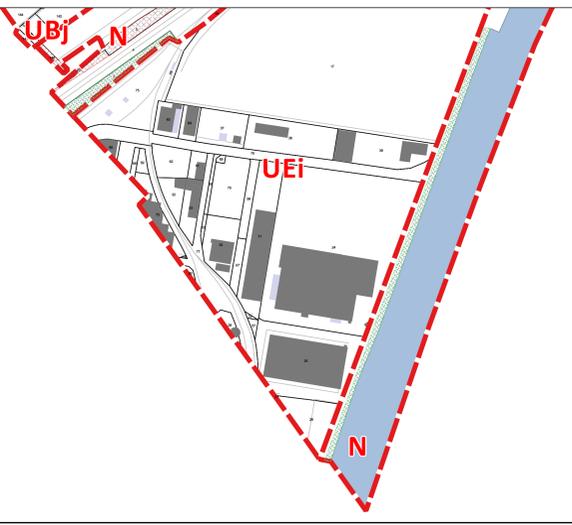
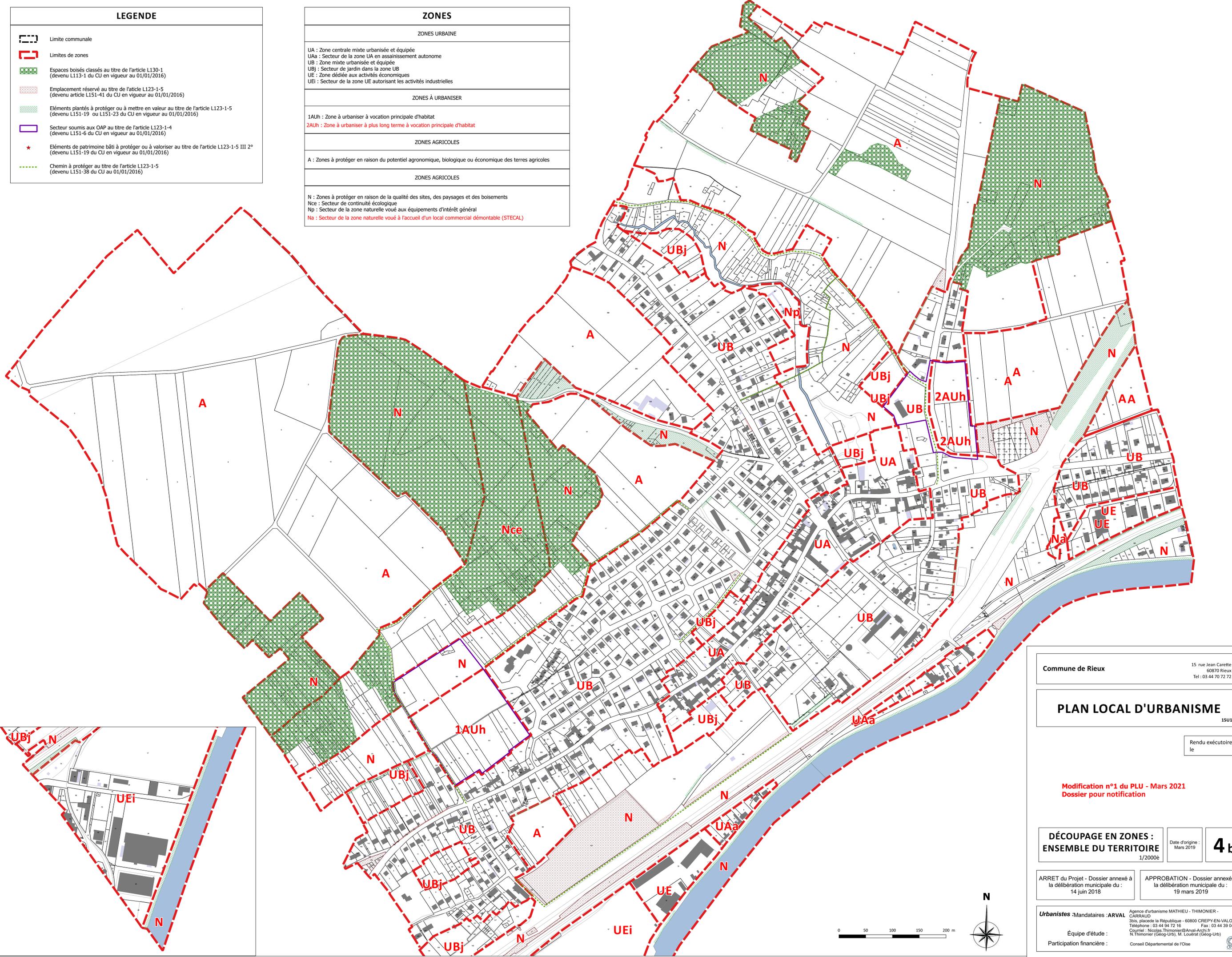


**LEGENDE**

-  Limite communale
-  Limites de zones
-  Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du CU en vigueur au 01/01/2016)
-  Emplacement réservé au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
-  Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-19 ou L151-23 du CU en vigueur au 01/01/2016)
-  Secteur soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
-  Eléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
-  Chemin à protéger au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-38 du CU au 01/01/2016)

**ZONES**

ZONES URBAINE
UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée UAa : Secteur de la zone UA en assainissement autonome UB : Zone mixte urbanisée et équipée UBj : Secteur de jardin dans la zone UB UE : Zone dédiée aux activités économiques UEI : Secteur de la zone UE autorisant les activités industrielles
ZONES À URBANISER
1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat 2AUh : Zone à urbaniser à plus long terme à vocation principale d'habitat
ZONES AGRICOLES
A : Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONES AGRICOLES
N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements Nce : Secteur de continuité écologique Np : Secteur de la zone naturelle voué aux équipements d'intérêt général Na : Secteur de la zone naturelle voué à l'accueil d'un local commercial démontable (STECAL)



Commune de Rieux 15 rue Jean Carette  
60870 Rieux  
Tel : 03 44 70 72 72

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
15U15

Rendu exécutoire le

**Modification n°1 du PLU - Mars 2021**  
Dossier pour notification

**DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE**  
1/2000e

Date d'origine : Mars 2019 **4b**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 14 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du : 19 mars 2019

Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
30is, placée la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Arch.fr N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)  
Équipe d'étude :  
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

